



N° 193 Audit de conformité relatif au Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) rapport publié le 10 décembre 2024

No 193 Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)			
Recommandations proposées	3	Ouvert	1
		Fermé	2
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Concernant la recommandation 1 qui visait la mise en place d'indicateurs permettant de suivre le parcours d'une prestation, la Cour relève qu'un « flux de travail » a été créé dans le système d'information CALVIN afin de réaliser un monitoring de l'avancement des demandes. Parallèlement, des tableaux de bord ont été élaborés sur la base d'indicateurs permettant notamment de détailler la durée et le volume des prestations.

La recommandation 2 qui engageait l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) à fluidifier le traitement des demandes afin d'éviter les allers-retours inutiles entre entités administratives s'est traduite par un certain nombre de mesures mises en place par la Direction du Service étrangers :

- Complétude des dossiers avant distribution pour traitement ;
- Allocation des dossiers en fonction de leur niveau de complexité ;
- Stage d'immersion inter-secteurs pour renforcer la compréhension des exigences opérationnelles de chaque entité ;
- Changements organisationnels afin de mieux équilibrer la charge de travail entre secteurs ;
- Harmonisation des pratiques à travers la mise en place de séances de travail régulières entre les hiérarchies des secteurs livrets et la Chancellerie.

Par ailleurs, l'utilisation des tableaux de bord élaborés à la suite de la recommandation 1 permettra d'opérer un suivi en continu et d'adapter, le cas échéant, les formations et/ou les processus de traitement au regard des inefficiences constatées.

Finalement, la recommandation 3 qui priorisait l'adoption d'un système d'information qui puisse être paramétré pour monitorer effectivement le traitement des demandes dans une perspective de parcours sera évaluée sur la base du prochain projet de loi portant sur la refonte du système d'information de l'OCPM. Le délai qui était arrivé à échéance a été reporté au 31 décembre 2026.

No 193 Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
193-R1	Élaborer des indicateurs permettant de suivre réellement le temps de traitement d'une demande	Elevée	Service étrangers OCPM	20.09.2025	Fermé
193-R2	Poursuivre la réorganisation pour limiter les allers-retours entre secteurs	Elevée	Service étrangers OCPM	20.09.2025	Fermé
193-R3	Prendre en compte le parcours de la demande dans le logiciel métier	Elevée	Service étrangers OCPM	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert